

Construction d'une Unité de valorisation de matières plastiques

PC 13

-ATTESTATION PRISE EN COMPTE PPR

MAITRE D'OUVRAGE :

FLOOR TO FLOOR

Je soussignée, Valérie SCHATZLE, Architecte DESA et gérante de la SARL d'Architecture SCHATZLE-WEITLING sis 35 rue Haroun TAZIEFF à MAXEVILLE, atteste que la conception du projet prend en compte les plans de la prévention de la commune comme stipulé à l'article R.431-16 du code de l'urbanisme.

Ce projet tient compte des prescriptions du PPRI et du PPRT.

**Fait pour servir et valoir ce que de droit
à NANCY, le 10 mai 2021**

SARL SCHATZLE - WEITLING Architecture
Zone Ecoparc Océanis - Bâtiment 1 A
35 Rue Haroun Tazieff - 54320 MAXEVILLE
Tél : 03.83.28.22.25 - Fax : 03.83.28.51.45
SIRET : 522 917 970 00017